RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Collège Jules FERRY
Montaigu-Vendée
35 rue du 8 mai 1945
BP 237
85602 MONTAIGU
02.51.94.03.80

Nom et prénom de l'élève :

……

……

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : *Créance Demi-Pension 2023/2024*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- *l'Agent comptable du Collège Jules FERRY* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *l'Agent comptable du Collège Jules FERRY*.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 27 ESD 812675

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : **Agent comptable Collège Jules FERRY** Adresse : **35 rue du 8 mai 1945** Code postal : **85600** Ville : **MONTAIGU-VENDEE** Pays : **FRANCE**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
	( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**
~~Paiement ponctuel~~ **Y**

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent comptable du Collège Jules FERRY.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent comptable du Collège Jules FERRY.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.